



Commune
de
FAA'A



N° 732/2017

FAA'A, le 2 mai 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
21 avril 2017

Date d’Affichage :
26 avril 2017

Date de séance :
2 mai 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 35
PRESENTS : 18
PROCURATIONS : .. 09
VOTANTS : 27
POUR : 27
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Objet : approuvant le dossier technique et le plan de financement prévisionnel relatifs à la mission AMO-HQE pour les études de mise en conformité de l'école RUATAMA maternelle

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Le Président de séance



Oscar Manutahi TEMARU

Le mardi 2 mai 2017 à 8 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar Manutahi TEMARU, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

| Nom – Prénom | Prés. | Abs. | Procuration |
|-----------------------------------------|-------|------|---------------|
| TEMARU Oscar | X | | |
| MAKER Robert | | X | |
| VANAA Emma | X | | |
| BROTHERSON Moetai | X | | |
| LAURENT Victoire | X | | |
| CERAN-JERUSALEM Y André | X | | |
| CHIN FOO Rosina | X | | |
| TERIITEHAU Roberto | X | | |
| ZIMA Laurence | X | | |
| MAI Gérard | X | | |
| HATETE épouse TAHARAGI Linda | X | | |
| APUARII Léon | X | | |
| TEURU Germain | | X | |
| LO Tai | | | TERIITEHAU R. |
| FARIUA Totoarii | X | | |
| TEFAATAU-FIRUU épouse MATI Juliana | X | | |
| TEAUNA épouse POIA Clarisse | | | APUARII L. |
| TETUANUITEFARERII Josiane | | | MATI J. |
| TETUAITEROI Georges | | | BARFF L. |
| NIVA Pauline | X | | |
| TARAHU Laurent | X | | |
| ARII épouse BARFF Maimiti | X | | |
| RUA épouse BARFF Linda | X | | |
| TEVAEARAI Yannick | | X | |
| PARAU Heia | | X | |
| MAMATUI épouse GRAND-PITTMAN Tekakwitha | | | ZIMA L. |
| TETAVAHU Célia | | X | |
| MAAMAATUAI AHUTAPU Maurea | | | BROTHERSON M. |
| TEMARU Tetuahau | X | | |
| BUTSCHER Levyn | | X | |
| TEMAURI Jean | | | VANAA Emma |
| CROLAS-MAI épouse SACHET Isabelle | | X | |
| VANAA Elise | | | BARFF M. |
| TARAHU épouse ATUAHIVA Teura | | | TARAHU L. |
| MANUTAHU Teiva | | X | |

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 18, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Emma VANAA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Monsieur André CERAN-JERUSALEM Y a ensuite exposé à l'assemblée que :

Par délibération n°645/2016 du 18 octobre 2016, le conseil municipal approuve le dossier technique et le plan de financement prévisionnel des études de mise en conformité de l'école RUATAMA pour un montant de 16 832 583 FCFP. Par courrier du 13 mars 2017, l'Etat informe la Commune que le FIP 2017 prend en charge le financement de l'opération à hauteur de 80%, soit 13 466 066 FCFP pour le FIP et 3 366 517 FCFP pour la commune.

Parallèlement, l'ADEME et la Polynésie Française lancent la 2^{ème} édition de l'appel à projets « FARéco » qui permet d'obtenir le financement de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Haute Qualité Environnementale (AMO-HQE) sur un projet. Les objectifs d'une mission AMO-HQE sont d'obtenir des conseils sur l'application des nouvelles règles bioclimatiques émanant de la Réglementation Energétique du Bâtiment en Polynésie Française (REBpf) et de garantir la longévité d'un bâtiment en tenant compte des économies d'énergies et du bien-être des usagers. La date butoir pour le dépôt des dossiers de financement est fixée au 20 janvier 2017.

Aussi, par courrier du 19 janvier 2017, la commune répond à l'appel à projets « FARéco » afin d'obtenir le financement de la mission AMO-HQE relative aux études de mise en conformité de l'école RUATAMA maternelle. Le coût de cette mission étant estimé à 2 606 807 FCFP, la commune pourrait obtenir jusqu'à 1 824 765 FCFP de financement.

C'est l'objet du projet de délibération ci-après.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Monsieur André CERAN-JERUSALEM Y :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire rendant obligatoire l'aménagement d'un ossuaire ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** la délibération n°645/2016 du 18 octobre 2016 approuvant les demandes de financement au titre du FIP 2017 ;
- Vu** la délibération n°708/2017 du 2 mai 2017 approuvant les plans de financement définitifs des opérations actées au titre du FIP 2017 ;
- Vu** le courrier n°159650/DAF-ha du 19 janvier 2017 relatif à la demande de concours financier « FARéco » pour une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Haute Qualité Environnementale ;
- Vu** le courrier n°39642/ADEME du 30 mars 2017 de l'ADEME accusant réception du dossier de demande de financement ;
- Vu** le dossier technique relatif à la mission Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Haute Qualité Environnementale (AMO-HQE) pour les études de mise en conformité de l'école RUATAMA maternelle ;

Dans sa séance du 2 mai 2017,

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Article 1^{er} : Sont approuvés le dossier technique relatif à la mission AMO-HQE pour les études de mise en conformité de l'école RUATAMA maternelle et le plan de financement prévisionnel de l'opération tel qu'il résulte du tableau ci-dessous :

| Nature de l'opération | Montant de l'opération (en FCFP TTC) | FINANCEMENT (en FCFP TTC) | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------|--------------------|
| | | FARECO | COMMUNE |
| Mission AMO-HQE pour les études de mise en conformité de l'école RUATAMA maternelle | 2 606 807 F | 1 824 765 F (70%) | 782 042 F (30%) |

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et prise pour service et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 2 mai 2017

Le Président de séance,


Oscar Manutahi TEMARU



Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie française le . **09 MAI 2017** et affiché le . **09 MAI 2017**